



Municipalité de Sainte-Claire

Demande de dérogation mineure Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 3 avril 2023 à 20h00, à la salle du Conseil sise au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2023-04:

Nature et effets : Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme les marges de recul de deux bâtiments agricoles localisés à 0.51 mètre (le bâtiment de 75 mètres carrés) et à 1.88 mètre (le bâtiment de 46 mètres carrés) des lignes du terrain au lieu d'une distance minimale de 5 mètres, et ce, tel qu'exigé selon l'article 44 du règlement de zonage numéro 2022-720 et l'annexe L de la grille des spécifications dans la zone 121-Af.

Identification du site concerné : 9, route des Abénakis, zone 121-Af.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

Donné à Sainte-Claire, ce 7^e jour de mars 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 7 mars 2023 et à l'Église le 7 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour de mars 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE